



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travail : services extérieurs

Question écrite n° 4737

Texte de la question

M. René Carpentier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la situation en matière d'effectifs de la direction départementale du travail et de l'emploi de Valenciennes. En effet, les différentes politiques budgétaires ont entrepris la suppression des divers postes vacants depuis plusieurs années. Précisons que le nombre d'agents total de la DDTE de Valenciennes est reparti comme suit : effectifs théoriques, 87 ; effectifs physiques, 86 ; effectifs réels, 80,6, soit une vacance de six emplois. Cette situation est la conséquence d'une succession de suppression de postes. Face à ce sous-effectif permanent, les agents de la DDTE, conscients de leur rôle, font preuve d'une grande disponibilité et de dévouement. Le ministère vient d'annoncer une baisse du personnel en appliquant une diminution de 6,3. De surcroît, les postes restant vacants sont purement et simplement supprimés. Il est désormais instauré un effectif budgétaire autorisé. Globalement, neuf postes sont supprimés. Dans une région particulièrement touchée économiquement et reconnue défavorisée par les institutions européennes, les missions de la DDTE sont indispensables par l'efficacité et la qualité du service public, et demander aux fonctionnaires de cette administration de faire face à nouveau aux conséquences de cette politique semble impossible. En conséquence, il lui demande de prendre les dispositions nécessaires pour que les services puissent fonctionner dans les meilleures conditions en recrutant du personnel titulaire.

Texte de la réponse

Les effectifs des services extérieurs du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle avaient été fixés en 1985. Depuis cette date, plus de 1 100 emplois ont été supprimés sur le budget du ministère. Conscient de l'effort demandé aux services déconcentrés dans la mise en œuvre de la politique en faveur de l'emploi, le ministère a obtenu en 1993 et 1994 la stabilisation de ses effectifs, dans un contexte de rigueur budgétaire qui conduit à une réduction globale des emplois publics. Il était donc nécessaire de redéfinir les effectifs de chacune des directions départementales du ministère afin de les faire coïncider avec les effectifs budgétaires. Les critères retenus, représentatifs de l'activité des services, sont les suivants : nombre de salariés, nombre d'habitants, nombre d'établissements, nombre de demandeurs d'emplois. Ces effectifs de référence seront revus chaque année en tenant compte de l'actualisation des indicateurs et des emplois inscrits au budget. Par ailleurs, le plan de transformation d'emplois engagé depuis 1991 a permis de doter les directions départementales d'agents de catégorie A, déchargés des fonctions d'inspection, et donc en mesure de secondariser les directeurs départementaux dans la mise en œuvre des politiques de l'État. La situation actuelle des effectifs à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Nord-Valenciennes laisse apparaître, compte tenu des effectifs de référence fixés pour 1994, un léger surnombre en catégories B et C. Ces surnombres ne seront résorbés qu'au fur et à mesure des départs naturels constatés.

Données clés

Auteur : [M. Carpentier René](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4737

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 août 1993, page 2404

Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1562